



## Flash Info

Bulletin rédigé par le CIVAM Oléicole des Bouches du Rhône pour les adhérents de l'ACOPA  
22, Crs Aristide Briand—13580 LA FARE LES OLIVIERS  
Tél : 04.90.45.43.44

### La mouche

Les relevés dans les pièges reflètent toujours une situation très calme au niveau de la mouche. Les niveaux de captures ne justifient toujours pas dans la majorité des cas d'intervention insecticide, même si les températures ont baissé ces derniers jours.

#### **Actuellement les préconisations sont les suivantes :**

- Soit poursuivre la protection des oliviers avec des barrières physiques de type argile ou talc (ex : Sokalciarbo WP ou Invelop F)

Rappel : ces techniques de prévention nécessitent une très bonne qualité de pulvérisation en mouillant bien le feuillage de façon à ce que les feuilles et les olives soient protégées de façon homogène par la pulvérisation (une simple vérification visuelle une fois que le traitement a séché vous permet de valider la qualité de la pulvérisation). Le renouvellement doit être assuré tous les mois et en cas de lessivage ou d'action mécanique du vent.



- soit appliquer un insecticide préventif dès l'augmentation des captures dans vos pièges (alimentaires ou sexuels) : ex : Syneis Appât, Deltaméthrine ou Lambda-Cyhalothrine.
- **Soit attendre le prochain vol : Dans de rares cas : aucun traitement effectué et variétés particulièrement sensibles, et olives destinées à la confiserie en olives noires et**

**plus** de 2% d'olives piquées (galerie dans l'olive) en verger irrigué, vous pouvez intervenir avec un insecticide curatif de type Diméthoate ou Thiachlopride à partir du 3 septembre.

- Néanmoins, **dans la majorité des cas**, au regard des captures faibles sur les premiers vols, **nous vous conseillons de ne pas intervenir et d'attendre le prochain vol.**